



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le VINGT-DEUX MARS à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, MIRGAINE, LEPETIT, NOTREAMI, FERRE, CHARDON, JEUSSET, DELAVAUD, TREBOUET, PAQUIER, LEROYER, FROGER, TURBAN, LUTELLIER, LASSAY, CORNU, ROUANET, LEDUC, COLLET, BESSEAU

ABSENTS EXCUSÉS : M. LUBIAS (pouvoir à Mme MORGANT) Mme DESNOT (pouvoir à M. LEDUC), Madame RYCHLICKI (pouvoir à Mme BESSEAU), M. GUERCHET (pouvoir à M. DELAVAUD), M. CHAUVEAU (pouvoir à M. LEPETIT), Mme QUILLÉVERE (pouvoir à Mme JEUSSET)

ABSENTE : Mme FILLATREAU

SECRÉTAIRE : M. LEROYER.

I - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS

Le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération adoptant les comptes administratifs de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement conformes aux comptes de gestion du comptable public.

Madame le Maire quitte la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération adoptant les comptes administratifs du budget principal et des services annexes de l'eau et de l'assainissement, et les comptes de gestion du comptable public, les documents étant en conformité les uns avec les autres.

Les résultats des exercices 2017 sont les suivants :

1° Compte administratif du budget principal

- Fonctionnement :	+ 419 260,51 €
- Investissement :	- 1 716 914,21 €
- Solde des restes à réaliser :	- 244 689,32 €

2° Compte administratif service d'eau

- Exploitation :	+ 70 554,76 €
- Investissement :	+ 796 697,66 €
- Solde des restes à réaliser :	- 92 167,20 €

3° Compte administratif du service d'assainissement

- Exploitation :	+ 158 061,87 €
- Investissement :	+ 1 058 373,24 €
- Solde des restes à réaliser :	- 25 190,86 €

II - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, une délibération décidant l'affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation suivants affectés aux comptes 1068 des budgets prévisionnels 2018 :

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 419 260,51 €

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-) :

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 419 260,51 €

Soit un résultat à affecter (si ≥ 0) : + 419 260,51 €

A + B = C

Solde d'exécution de la section d'investissement

D : - 1 716 914,21 €

E : Solde des restes à réaliser d'investissement : - 244 689,32 €

F = D+E : Besoin de financement : 1 961 603,53 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 419 260,51 €

BUDGET DU SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de 70 554,76 €

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-) :

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 70 554,76 €

Soit un résultat à affecter (si ≥ 0) de : + 70 554,76 €

A + B = C

Excédent de la section d'investissement

D : Solde d'exécution : 796 697,66 €

E : Solde des restes à réaliser en investissement : - 92 167,20 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 70 554,76 €

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de 158 061,87 €

Au titre des exercices antérieurs

(A) excédent (+) déficit (-)

Au titre de l'exercice arrêté

(B) excédent (+) déficit (-) : + 158 061,87 €

Soit un résultat à affecter (si > 0) de : 158 061,87 €

A + B = C

Excédent de la section d'investissement

D : Solde d'exécution : 1 058 373,24 €

E : Solde des restes à réaliser en investissement : - 25 190,86 €

Affectation en réserve (compte 1068) : 158 061,87 €

III - ÉTAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération prenant acte de l'état des cessions et acquisitions pour 2017 (voir document annexe).

IV - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition de 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

Le produit attendu au titre des 3 taxes s'élève à 2 325 358 €

V - VOTE DES BUDGETS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets prévisionnels de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement.

1° Budget de la commune :

- Section de fonctionnement : 4 132 582,00 €
- Section d'investissement : 4 248 798,53 €

2° Budget annexe du service d'eau :

- Section d'exploitation : 107 385,73 €
- Section d'investissement : 1 005 638,15 €

3° Budget annexe du service d'assainissement :

- Section d'exploitation : 193 610,90 €
- Section d'investissement : 1 413 949,51 €

VI - RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Afin de permettre la réalisation du programme d'investissement de 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant Madame le Maire à signer avec la Banque Postale un contrat de prêt d'un montant de 2M€ sur une durée de 20 ans au taux de 1,73 %.

VII - VALEUR DES TERRAINS ÉCHANGÉS AVEC M. GUITTET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération complémentaire à celle du 8 février 2018 pour préciser que les échanges de terrain avec Monsieur GUITTET se font pour l'euro symbolique.

VII - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE DE DETR

Lors de la réunion de présentation de la DETR par les services de l'Etat, l'information a été donnée, que dans un but de simplification, un seul dossier pourrait être déposé au titre de la DETR et du contrat de ruralité.

Le Conseil Municipal est invité à modifier sa délibération du 8 février dernier afin d'intégrer cette disposition et pour actualiser comme suit le plan de financement suite à la réception de l'avant-projet des travaux d'extension de l'école maternelle :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	318 500 €
DETR et Contrat de ruralité	418 500 €
Pays du Mans	100 000 €
TOTAL	837 000 €

VIII - ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Pour faire suite à l'acceptation par le Préfet de la démission de Madame JEUSSET de son poste d'adjointe, le Conseil Municipal est invité à prendre une délibération pour élire deux conseillers municipaux délégués, l'un pour le domaine scolaire, et l'autre pour l'environnement à effet du 1^{er} avril 2018.

Sont candidats à ces fonctions, Monsieur DELAUDAUD pour le 1^{er} poste et Monsieur CHAUVÉAU pour le second.

Monsieur DELAUDAUD et Monsieur CHAUVÉAU sont élus conseillers délégués par 21 voix pour et 5 abstentions.

Le Conseil Municipal prend également, par 21 voix pour et 5 abstentions une délibération fixant à 8,5 % le taux d'indemnités par rapport à l'indice brut 1015.

Madame le Maire précise que la composition des commissions reste inchangée.

IX - ACQUISITION DE TERRAINS ALLÉE DES NOUZILLARDS

Le Conseil à l'unanimité, prend une délibération décidant l'acquisition :

- Auprès de Monsieur Maurice DELAROUÉ d'une parcelle cadastrée H n° 2070 d'une superficie de 224 m² au prix de 2 € le m² soit 448 €
- Auprès des consorts DUREAU d'une parcelle cadastrée H n° 2072 d'une superficie de 481 m² au prix de 2 € le m² soit 962 €.

La commune prend en charge les frais d'actes et de bornage.

Madame le Maire est autorisée à signer les actes à intervenir qui seront rédigés par Maître FOUQUET-FONTAINE.

X - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Pour information, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications mineures apportées au périmètre Natura 2000 du site « Vallée du Narais, forêt de Bercé ». Pour l'ensemble de la zone, l'augmentation est de 38 hectares (4 592 ha au lieu de 4 554 ha). Pour Parigné, cela représente 9 ha 97 a 71 ca.

XI - FIXATION D'UN TARIF POUR STAGE DE MUSIQUE

L'école de musique organise un stage de musique les 26 et 27 avril 2018. Les stagiaires déjeuneront au restaurant scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas à 4,49 €.

XII- CESSION DE TERRAIN COMMUNE / GUIHENEUF - MORGANT - LAUNAY

Madame le Maire ne prend pas part au vote sur ce point, présenté par Monsieur LEPETIT.

La délibération prise le 14 décembre dernier pour la cession de terrains aux Chalopinières était conclue à titre gracieux. La cession doit obligatoirement se faire à titre onéreux, l'euro symbolique, en motivant le fait de ce caractère symbolique en conséquence le Conseil Municipal complète comme suit sa précédente délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant le Maire à conclure les cessions de terrain suivantes :

- Cession à M. et Mme GUIHENEUF pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 228 m² issue de la parcelle cadastrée ZE n° 113 et d'une bande de terrain de 125 m² issue de la parcelle cadastrée ZE n° 116.
- Cession à Mme LAUNAY, pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 264 m² issue de la parcelle cadastrée ZE n° 114.
- Cession à M. et Mme MORGANT, pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 2 m² issue de la parcelle cadastrée ZE n° 112 et d'une bande de terrain de 209 m² issue de la parcelle cadastrée ZE n° 115.

Les parcelles susvisées ne présentent aucun intérêt pour la commune et sont à l'inverse nécessaire aux trois propriétaires concernés pour obtenir l'assèchement de leurs terrains.

Une servitude sera instaurée pour permettre l'entretien d'un drain.

Maitre FOUQUET-FONTAINE est désignée pour la rédaction de l'acte.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail engagé sur la mutualisation des services ressources humaines de la Communauté de communes et des communes de Parigné l'Evêque, Brette-les-Pins, Challes, Saint Mars d'outillé et du SMIDEN. Des précisions sont apportées sur les motivations et les intérêts de cette démarche pour laquelle le Conseil Municipal donne un accord de principe.
- Monsieur LEDUC évoque la suppression d'une place de parking rue Neuve.

Monsieur LEPETIT : la commission voirie se réunira prochainement à ce propos.

- Madame BESSEAU demande des nouvelles des dégradations commises au gymnase

Madame le Maire : il n'y a pas d'informations nouvelles, si ce n'est que l'action du policier municipal sur certains créneaux horaires semble porter ses fruits.

- Madame BESSEAU demande quand sera nommé le bâtiment rue de Chateauroux.

Madame le Maire : cela sera vu prochainement et une inauguration groupée prévue avec le dojo.

- Madame TURBAN évoque un document du Centre Rabelais relatif à la mise à disposition d'un ordinateur pour certaines démarches. Elle pense qu'il s'agit là d'une forme de désengagement.

Madame BESSEAU : il ne s'agit pas d'un désengagement mais d'un service de premier niveau.

- Madame le Maire évoque les visites naturalistes prévues prochainement.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien, une réunion publique pilotée par le commissaire enquêteur se tiendra le 4 avril à 20 heures 30 au Foyer loisirs avec deux points à l'ordre du jour : la zone et les points d'impact. Le commissaire enquêteur a également fait une demande de prolongation d'enquête et de permanences complémentaires.

- Madame MIRGAINE remercie les participants au carnaval et donne lecture des animations à venir.

- La prochaine séance de Conseil municipal se tiendra le 19 avril.

Séance levée à 22 heures 45.

Le Maire,



Nathalie MORGANT.

